

Un militant CGT menotté et placé en garde à vue

Le syndicaliste Jean-Pierre Odant voulait profiter de la venue du préfet à Château-Thierry pour manifester son mécontentement suite à la menace de suppression qui pèse sur le conseil de prud'hommes. Mal lui en a pris, il a été emmené manu militari au poste.

L'ENNEMI public numéro 1, hier à Château-Thierry c'était Jean-Pierre Odant, le responsable de l'union locale CGT. Sachant que le préfet de l'Aisne.

Stéphane Fratacci, venait poser la première pierre du futur commissariat aux Vaucrises, il voulait être de la fête avec quelques colistiers. « Nous voulions simplement interpeller le représentant de l'État sur la suppression annoncée du conseil des prud'hommes. Je voulais lire un texte de protestation, c'est tout », explique le cégétiste à sa sortie du commissariat à 17 h 45, vendredi.

Un texte court et respectueux (ndlr : nous l'avons lu)



Jean-Pierre Odant, responsable de l'union locale CGT à Château-Thierry, a été interpellé hier matin aux Vaucrises par les policiers.

ne remettant nullement en cause la construction du nou-

veau commissariat. Alors que s'est-il passé sur les coups de 11 h 30 derrière le centre commercial des Vaucrises ?

« Comme un truand ! »

« On m'a déjà suivi en voiture jusqu'aux Vaucrises », raconte l'homme. Sur place, il rejoint une dizaine de cégétistes. En face, autant de policiers, en guise de comité d'accueil. « On était sur la pelouse, ils nous ont demandé de déga-

ger de manière très discourttoise, ils ont sans doute eu l'ordre de nous faire décamper, alors ils nous ont poussés. Pour moi, ils l'ont fait violemment. Je leur ai retourné ce qu'était des méthodes de facho ! ».

Et là, Jean-Pierre Odant n'a pas compris ce qui se passait. Les policiers l'ont saisi, plaqué au sol, l'ont traîné sur quelques mètres. « Je me suis relevé et ils m'ont embarqué dans un véhicule de police », raconte-t-il. Direction le poste. Le cégétiste,

par ailleurs conseiller principal d'éducation au lycée Jean-de-La-Fontaine, a alors été placé en garde à vue « comme si j'étais un truand de droit commun ! » s'offusque-t-il.

« Ils m'ont mis dans une cellule de 2 m² avec deux autres jeunes. Ça sentait la pisse, la cigarette, c'était sale ! ». À midi, pas de repas : « C'est ma femme qui m'a apporté un casse-croûte ! ». Le cégétiste (diabétique par ailleurs) a été conduit à l'hôpital (ndlr : procédure normale dans le cadre d'une GAV) et entendu. Il a été relâché en fin d'après-midi tout en étant poursuivi pour « outrage et rébellion ». « Il paraît que j'aurais traité les policiers de SS, mais je ne prononce jamais ce mot, vraiment je suis choqué par la tournure qu'ont prises les choses ».

« Pas au-dessus des lois ! »

Les colistiers de Jean-Pierre Odant et Didier Violet, secrétaire départemental de la CGT venu soutenir le secrétaire de l'UL, aussi : « Nous condamnons cette garde à vue, Jean-Pierre n'est pas un criminel. Nous n'avons jamais vu ça. Mais nous allons demander des explications sur ce dossier, on a encore le droit de s'exprimer, on est dans un pays démocratique ! ». Du côté de la police, le commandant Fay ne mâche pas ses mots : « Nous avions prévenu M. Odant le matin même. Son intervention me gênait beaucoup, dans la mesure où nous nous positionnons dans le quartier. Il peut bagouner les lois de la République mais pas à Château-Thierry tant que je serai là ». Le CGT-préfet, Jean-François Colombet acquiesce : « On ne peut pas mettre en examen un ancien président de la République et laisser M. Odant au-dessus des lois ! ».

Frédérique Pétré

Des syndicats outrés

Les unions locales CGT, Force ouvrière et FSU suite à cet incident s'interrogent : « Le droit de rassemblement est-il encore en vigueur en France ? Sommes-nous dans un état de droit ? A l'heure où le droit de grève et les acquis sociaux sont remis en cause, il devient dangereux d'être un militant syndicaliste. Que reproche-t-on à Jean-Pierre Odant ? De défier le tribunal des Prud'hommes ? De défendre les acquis sociaux ? D'être syndicaliste ? Nous exigeons qu'aucune poursuite judiciaire ne soit engagée contre lui. Nous ne voyons d'ailleurs pas quel en serait le motif ».